

Mardi 11 septembre 2018

InfoMuni

Séance de Municipalité du vendredi 7 septembre 2018

Parmi les points traités par la Municipalité, relevons la décision qui suit :

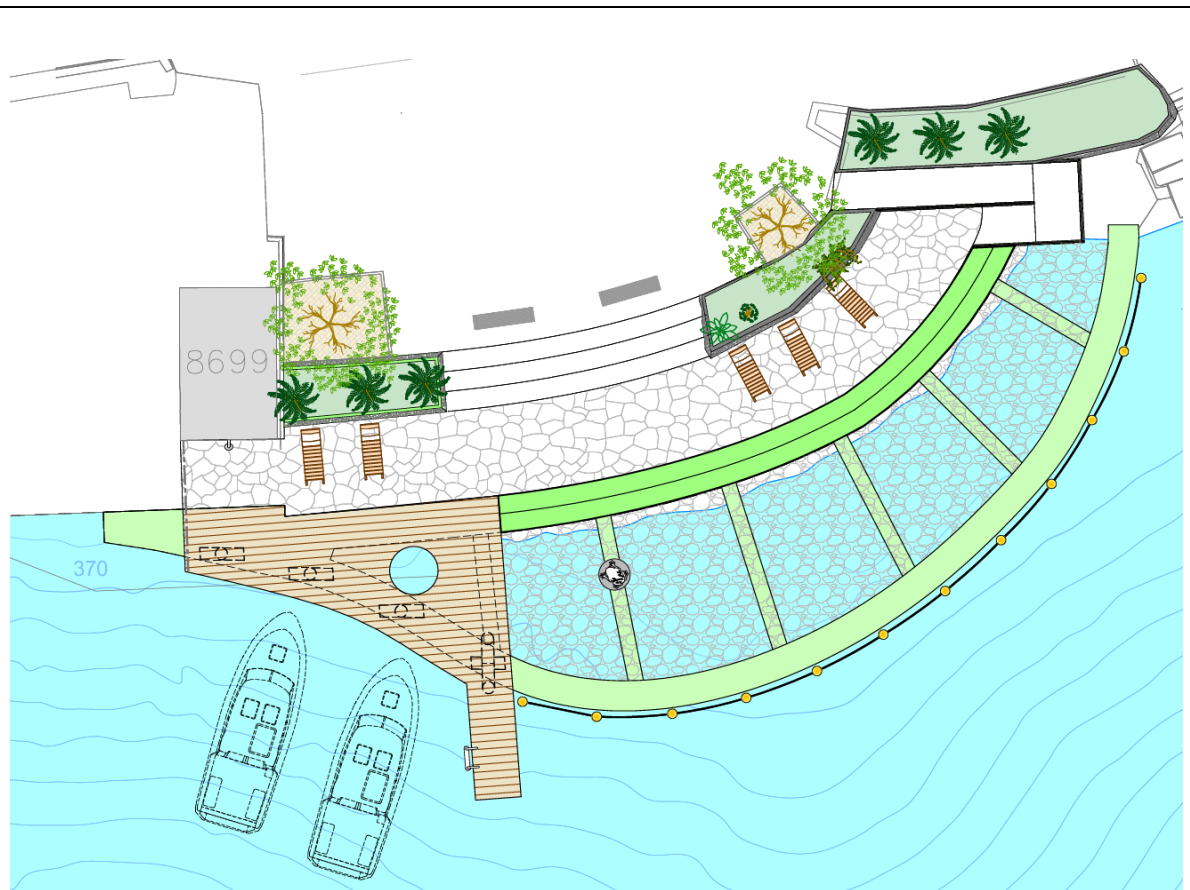
Reconstruction de la digue et aménagement d'une plage en bas de l'avenue Nestlé

Placée devant la nécessité de reconstruire la digue située en bas de l'avenue Nestlé, la Municipalité veut profiter des travaux, qui comprennent également la stabilisation des quais et la lutte contre l'érosion, pour aménager une plage.

Intitulé « L'œil sur l'eau », l'aménagement prévoit une vaste zone de baignade en eau peu profonde pour les enfants, avec un fond en galets ronds pour éviter la prolifération des algues. Les baigneurs expérimentés accéderont aux zones plus profondes par un grand ponton boisé muni d'une échelle. Le ponton intégrera un périscope – l'œil – permettant d'observer la vie lacustre. Une douche complétera l'ensemble.

A noter que pour valoriser le nouvel aménagement et offrir une vue directe sur le Léman et les montagnes au visiteur descendant l'avenue Nestlé, les quatre places de parc au bas de l'avenue seront supprimées.

Une demande de crédit d'étude sera déposée au Conseil communal lorsque les derniers points auront été définis, notamment la part de la subvention cantonale.



« L'œil sur l'eau »

Aménagement projeté au bas de l'avenue Nestlé dans le cadre du projet Digue et accès au lac par l'aménagement d'une plage.

Bureau Petignat & Cordoba